



VILLE DE DOLE

EXTRAITdu Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 22 mars 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 16 mars 2017
Date de publication : 30 mars 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Ako HAMDAOUI, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

Référence

N° 17.22.03.19

Commission

Fonctionnement de l'Institution

Objet

Fixation du taux des taxes locales pour l'année 2017

Secrétaire de séance

Pascal JOBEZ

Rapporteur

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Isabelle GIROD à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON à Mme Sylvette MARCHAND
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE
M. Gilbert CARD à M. Jean-Claude WAMBST
Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMDAOUI (à partir DCM 17.22.03.22)

Conseillers absents en cours de séance :

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.22.03.19) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 17.22.03.21) ; M. Jean-Marie SERMIER (DCM 17.22.03.24-25) ; Mme Annie MAIRE-AMIOT (DCM 17.22.03.27-28) ; M. Philippe JABOVISTE (DCM 17.22.03.30-31-32) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 17.22.03.32) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 17.22.03.33-34-35) ; M. Daniel GERMOND (DCM 17.22.03.34)

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le choix des taux sans attendre la notification des bases d'imposition par les Services Fiscaux.

Le produit fiscal correspondant, ainsi que le montant définitif de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) seront ajustés si nécessaire après notification des chiffres officiels au moyen d'une décision modificative.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 17 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE DE RECONDUIRE** en 2017 les taux en vigueur pour 2016, à savoir :

- | | |
|---|--------|
| • Taxe d'habitation : | 13.43% |
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 21.22% |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 35.61% |

Fait à Dole, le 23 mars 2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Député-Maire,

Jean-Marie SERMIER

(JURA)

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 27/03/2017

N° identifiant : 039-213901986-20170322-DCM17220319-DE